



# Charte de mentorat

## Préambule

Prenant en compte la diversité des parcours et des métiers de la recherche, l'Institut de physique du CNRS (INP) met en œuvre un programme de mentorat coordonné à l'échelle nationale. Cette action est ouverte dans un premier temps aux chargées et chargés de Recherche, nommés depuis moins de 5 ans dans ses laboratoires en complément des éventuels dispositifs locaux proposés.

Le mentorat se place dans le cadre de la labellisation HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) adoptée par le CNRS<sup>1</sup>.

## L'esprit du mentorat

### Définition

Le mentorat est une relation dans laquelle une personne (la.le mentor.e) accompagne et conseille un collègue (la.le mentoré.e) en partageant son expérience du milieu professionnel et son vécu personnel de situations similaires.

Le mentorat n'a pas de caractère systématique ou obligatoire. Il peut concerner tout chercheur en début de carrière.

Le mentorat se distingue du suivi scientifique par la section après le recrutement. Il se distingue aussi des outils mis en place par les laboratoires et les délégations régionales pour l'accueil des entrant.e.s.

### Objectifs

Le mentorat peut concerner tous les aspects variés en lien avec la vie professionnelle, tels que l'évolution de carrière, la gestion du temps, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, la gestion des relations de travail, la visibilité dans le laboratoire ou à l'international, la réponse à des appels d'offre, etc.

### Règles

Le mentorat est initié par la.le mentoré.e et se fonde sur le volontariat des deux parties. Bien qu'impliquant une hiérarchie d'expérience, il n'établit pas de relation hiérarchique entre les deux parties.

La relation entre les deux parties est une relation professionnelle qui s'établit dans l'écoute, le respect et la confiance, avec un engagement réciproque de confidentialité.

---

<sup>1</sup> Le label européen HR4SR, site du CNRS (<https://drh.cnrs.fr/hrs4r/>)

## La mise en œuvre du mentorat

### Comité de coordination

Un comité de coordination constitué de quelques personnalités issues de l'INP et de son CSI est en charge des actions de mentorat, notamment de la mise en relation des personnes qui formeront les binômes mentoré.e. - mentor.e.

L'INP a constitué à l'échelle nationale un vivier de personnes d'expériences professionnelles diverses, volontaires pour être mentor.e.s.

Au cours de l'action de mentorat, le binôme formé est en lien avec une personne référente au sein du comité de coordination avec laquelle il pourra interagir.

### Constitution des binômes

Une personne désirant une action de mentorat envoie au comité de coordination une demande précisant très succinctement les raisons de sa démarche à l'adresse [INP-mentorat@cnrs.fr](mailto:INP-mentorat@cnrs.fr).

Une personne du comité prend ensuite contact avec elle pour préciser les objectifs et les attentes et s'accorder sur une proposition de mentor.e.

Après cet échange, les objectifs de l'action et ses modalités sont discutés lors d'un premier rendez-vous entre les deux parties.

Si les deux parties sont d'accord sur les objectifs et les modalités de l'action de mentorat, le binôme mentor.e – mentoré.e est constitué après signature de la présente charte.

### Modalités

La durée de l'action du mentorat dépend des objectifs visés. Elle est typiquement d'un an.

Un minimum d'une entrevue trimestrielle (ou conversation distancielle) d'environ 1 h est recommandé.

À tout moment, chacune des parties ou les deux parties en accord peuvent décider de mettre fin à l'action de mentorat.

La personne du comité référente s'assure chaque année du déroulement de l'action de mentorat et est informée lors de la décision d'arrêt d'une ou des parties de l'arrêter.

---

## Protocole de signature

Je, soussigné.e, \_\_\_\_\_, mentor.e,  
atteste avoir pris connaissance de la Charte de  
mentorat de l'INP et m'engage à la respecter.

Je, soussigné.e, \_\_\_\_\_, mentoré.e,  
atteste avoir pris connaissance de la Charte de  
mentorat de l'INP et m'engage à la respecter.

Date et signature :

Date et signature :

---

Contact : [INP-mentorat@cnrs.fr](mailto:INP-mentorat@cnrs.fr)

Sur internet : <https://www.cnrs.fr/fr/inp/>